

Compte rendu de l'audience auprès de l'Inspecteur d'Académie du lundi 13 septembre 2010

Cette audience a été préparée par une réunion qui s'est tenue le lundi 6 septembre avec des PEMF.

- Nous avons signalé à l'Inspecteur d'Académie que les PEMF vivent cette rentrée comme très éprouvante :

C'est la première fois qu'ils se retrouvent avec des stagiaires dans leur classe dès la prérentrée (d'habitude c'est beaucoup plus tard) : ils doivent donc mettre en place le fonctionnement de l'école, de leur classe en présence de stagiaires qui les sollicitent beaucoup. L'ensemble des attentes (institution, élèves, parents, stagiaires) fait peser sur eux pas mal de pression.

- Nous avons fait une mise au point sur les différents textes qui définissent leurs missions pour cette année.

En effet selon les arrêtés et circulaires les PEMF peuvent être amenés à accueillir des stagiaires, visiter des stagiaires, écrire un rapport sur lequel l'IEN peut s'appuyer pour titulariser les stagiaires, accueillir des étudiants, visiter et conseiller des étudiants en PRAC (pratique accompagnée) chez les MAT (maîtres d'accueil temporaire), des étudiants en responsabilité, participer à la conduite de certaines actions du plan départemental de formation, intervenir dans le cadre d'activité de la formation initiale !

- Les PEMF devront-ils accueillir ou suivre des étudiants inscrits en Master1 et Master 2 mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation cette année ?

Dans notre département les PEMF sont chargés de l'accueil et des visites des stagiaires. L'accueil et les visites des étudiants sont sous la responsabilité de l'Université. S'il y a des besoins l'université doit solliciter l'Inspecteur d'Académie. Ce dernier dispose d'un « compte épargne temps » (selon son expression) de 8000 heures de PEMF qu'il peut « échanger » contre des heures de professeurs d'IUFM pour la formation continue par exemple.

Bref, il est donc possible que les PEMF accueillent ou /et suivent des étudiants si l'université le demande et que l'Inspecteur d'Académie est d'accord.

Attention : dans ce cas les frais de déplacement pour les visites seront à la charge de l'IUFM

- Les PEMF qui ne sont pas en école d'application
 1. doivent avoir également un jour de décharge
 2. touchent l'indemnité de fonction mais pas celle de fonction particulière
- Suivi des stagiaires

L'Inspecteur d'Académie envisage que les stagiaires puissent être visités jusqu'à 5 ou 6 fois Il envisage également que le stagiaire puisse revenir chez son tuteur si sa prise de poste se passe mal.

Les frais de déplacement des PEMF sont à charge de l'Inspection. Nous serons vigilants à ce qu'ils ne soient pas à la charge des PEMF.

Les PEMF souhaitent que chaque stagiaire puisse être visité par plusieurs PEMF et non uniquement par son tuteur. Cela multiplierait les regards sur la pratique professionnelle du

stagiaire. D'autre part ils pensent qu'il serait plus formateur que ces visites soient faites par un PEMF qui enseigne dans le cycle dans lequel le stagiaire fait son remplacement.

L'inspecteur d'Académie va examiner cette possibilité.

Nous avons envisagé de porter lors de l'audience une autre modalité d'organisation de la semaine avant Noël. Plutôt que chaque stagiaire retourne chez son tuteur (qui ne sera déchargé qu'un jour pour faire le bilan de leur entrée dans le métier !) nous avons proposé que les stagiaires soient regroupés en quatre pôles géographiques autour de Fornoy/Lapie/Bourran/ Franc Sanson.

Les PEMF interviendraient par roulement en fonction de leur jour de décharge. Cela pourrait être pour les stagiaires un vrai moment d'échange. Nous souhaitons également que soit proposée lors de cette dernière semaine une formation sur « qu'est ce que la difficulté scolaire ».

Afin que les PEMF puissent préparer au mieux cette semaine nous avons demandé la possibilité pour les PEMF d'être déchargés deux jours.

L'inspecteur d'Académie a entendu ces propositions et donnera les modalités d'organisation de cette semaine au prochain conseil de formation début octobre.

- Titularisation des stagiaires

Les PEMF ne souhaitent pas que la titularisation repose sur leur seul compte rendu de visite

L'inspecteur d'Académie propose que tous les stagiaires soient inspectés.

Si vous avez d'autres questions, propositions, remarques n'hésitez pas à nous les faire parvenir : nous en ferons état au prochain conseil de formation début octobre.

Pour le SNUipp

Marie Claude Ortega et Laurence Laborde